



# Réglementation et conditions

Le locataire reconnaît que ledit véhicule est la propriété ou sous la responsabilité du locateur (**Roulez Passion Inc.**) et qu'il l'a reçu en bon état de fonctionner en toute sécurité, en conformité à la fiche de remise du véhicule signé par le locataire. Le locateur ne donne aucune autre garantie quant à l'état et la qualité du véhicule. Il accepte de retourner ledit véhicule, dans le même état, à la date et l'heure convenues et rempli d'essence. Des frais de pénalité s'appliqueront pour les retards lors de retour dudit véhicule ou de non-respect des clauses de ce contrat. 3,00 \$/litre par approximation du manque d'essence selon le véhicule.

Le locataire déclare être âgé d'au moins 25 ans pour la location d'un véhicule de la flotte du locateur.

Le locataire doit fournir un permis de conduire valide qui correspond à la classe de véhicule loué. Le locataire doit fournir une preuve d'identité avec photo et une preuve d'assurance de véhicule personnelle le couvrant advenant un accident responsable avec protection d'au moins 50 000,00 \$ pour les véhicules de la flotte du locateur.

Par la présente, j'autorise mon assureur à effectuer un paiement selon le FAQ 27 de ma police d'assurance automobile ou une clause équivalente pour tous dommages occasionnés au véhicule de location payable sous le chapitre B. **Initiales** : \_\_\_\_\_

La voiture peut être conduite seulement par le locataire

## **(Nom du locataire en caractère d'imprimerie)**

Le locataire s'engage à rembourser au locateur la franchise de dix mille (10 000,00 \$) prévue à la police d'assurance du locateur (responsable ou non) en cas de dommages en raison d'un accident ou d'un usage abusif du véhicule.

Le locataire s'engage à respecter les lois fédérales, provinciales, municipales, ou de tout ordre ou règlements se rapportant à l'usage ou au retour dudit véhicule.

Le locataire est seul responsable de toutes conséquences, amendes ou pénalités, pertes de locations ou autres dommages relatifs à son défaut de respecter la loi quant à l'utilisation du véhicule. Frais d'administration 200 \$ pour photo radar.

Le locataire n'utilisera ni ne permettra que le véhicule soit utilisé par toute personne sous l'influence d'alcool, stupéfiants, médicaments ou autres drogues.

Le locataire ne peut en aucun cas modifier le véhicule ou les paramètres de sécurité dudit véhicule.

Le locataire s'engage à utiliser le véhicule loué à des fins personnelles et non abusives. Les activités suivantes sont strictement interdites :

Amendes de 10 000,00 \$

- Course de rue ou sur un circuit fermé (lapping);
- Course d'accélération sur piste destinée à cet effet;
- Usage abusif du véhicule.

Le locataire est responsable des dommages causés à **Roulez Passion inc**, accidentellement ou en raison d'un défaut de sa part, notamment des pertes de revenus de location et des frais de transport du véhicule loué.

## Remboursement de frais (en cas de saisie du véhicule ou accident) :

En plus des obligations prévues dans le contrat de location, le locataire s'engage à payer ou à rembourser au locateur les frais suivants :

- Contraventions, amendes (incluant les photos radars) ou peine relative au véhicule loué (plus les frais administratifs);
- Frais de saisie ou de remisage du véhicule (plus les frais de location pendant toute la durée de la non-disponibilité du véhicule pour le locateur). Le tarif journalier s'applique;
- Frais pour la récupération du véhicule suite à une saisie (plus des frais administratifs);
- Toute perte ou tout dommage survenu au véhicule, couvert ou non par l'assurance du locataire;
- Tous autres frais relatifs à un tel événement, et déboursés par le locateur ou exigés à son endroit par toutes personnes.

Le locataire a l'obligation d'aviser le locateur de tout incident survenu pendant la période de location. Il doit aussi faire part au locateur de tout besoin de réparation apparu sur le véhicule lors de sa location dès que

possible. Si le locataire ne remplit pas ces obligations, il sera responsable de tout dommage né du retard de notification du défaut.

Le locataire s'engage à ne pas fumer à l'intérieur du véhicule loué. Amende de 500,00 \$ + frais de nettoyage.

Le locataire reconnaît que la police d'assurance prévoit une franchise de 10 000,00 \$ que le locataire s'engage à rembourser (responsable ou non) au locateur lors de dommages suite à un accident ou à un usage abusif du véhicule (détails ci-après).

Le locateur n'est aucunement responsable des objets volés dans le véhicule appartenant au locataire, et ce, même si ledit véhicule est stationné sur la propriété du locateur ou à un autre endroit.

Sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle, le locataire dégage **Roulez Passion inc.**, ses actionnaires, administrateurs, employés et mandataires de toute responsabilité et de toute obligation de réparation pour tout préjudice corporel, matériel ou moral qu'il peut subir par le fait ou la faute de ceux-ci.

Le locataire renonce à exercer tout recours pour tout dommage matériel qu'il pourrait subir en relation avec la location du véhicule, que ces dommages matériels soient causés par un accident, par la faute d'un tiers ou autrement.

La présente renonciation bénéficie à **Roulez Passion inc.**, ses administrateurs, ses employés, ses membres, ses successeurs et ayants droit ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale impliquée

directement ou indirectement aux opérations du locateur.

Avant la prise de possession du véhicule loué, un dépôt de sécurité de \_\_\_\_\_ \$ doit être pris sur une carte de crédit du locataire afin de couvrir les frais de franchise d'assurance lors d'accident ou d'usage abusif. À noter que les réparations seront, obligatoirement, effectuées chez un détaillant autorisé de **Roulez Passion Inc.**

Le locateur s'engage à rembourser la totalité du dépôt de sécurité au locataire si l'état du véhicule est à son entière satisfaction.

Avant et après chaque période d'utilisation, le locataire et le locateur s'engagent à faire une inspection du véhicule et signer en consentement le document d'inspection ci-joint. Une mesure d'usure des pneus sera effectuée en présence des deux parties contractantes. Des frais d'usure anormale seront chargés à l'occurrence de 200,00 \$ par 1/32 de pouce par pneu excluant l'usure normale selon la distance parcourue avec ledit véhicule.

Ce contrat devient effectif à partir du moment (date et heure exacte) des signatures des parties contractantes.

Le locataire est entièrement responsable du véhicule loué chez **Roulez Passion Inc.**

Des frais de pénalité de 100,00 \$ seront facturés au locataire responsable pour chaque heure de retard excédant l'heure de retour prévue du véhicule.

J'ai pris connaissance des conditions mentionnées ci-haut et je suis totalement en accord avec celles-ci.

**Signature du**

**Locataire :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_